

Régime frais de santé sanofi aventis
Retraités "stock" avec une prise d'effet du 1er janvier 2008
Nouveau retraités avec liquidation
entre le 1er juillet 2007 et le 31 décembre 2007

Situation du retraité							Situation du conjoint du retraité	
A			B					
% du PASS	Catégorie	Année de liquidation de la retraite sur rémunération d'activité annuelle	Revenus de remplacement ligne : "pensions et retraites" ¹		Cotisations ² du régime sanofi aventis		Cotisations ³ du régime sanofi aventis conjoint à charge ou non à charge	
			annuels	mensuels	Taux	€	Taux	€
≤ à 0,7	1 ^{er} groupe	60%	22 529 €	1 877 €	0,833%	22,34 €	4,050%	108,62 €
> à 0,7 ≤ à 1	2 ^{ème} groupe	60%	22 529 € 32 184 €	1 877 € 2 682 €	0,956%	25,63 €	4,050%	108,62 €
> à 1 ≤ à 1,4	3 ^{ème} groupe	60%	32 184 € 45 058 €	2 682 € 3 755 €	1,176%	31,54 €	4,050%	108,62 €
> à 1,4 ≤ à 2	4 ^{ème} groupe	60%	45 058 € 64 368 €	3 755 € 5 364 €	1,568%	42,05 €	4,050%	108,62 €
> à 2	5 ^{ème} groupe	60%	64 368 €	5 364 €	1,960%	52,57 €	4,050%	108,62 €
Pour info cotisation RPC 2007 : 74,08 €			¹ : par rapport au PSS 2007 : 32 184 €/AN - 2 682 € /MOIS		² Cotis. Équilibre 2007 0,980% 26,28 €		³ cotis. Équilibre 2007	

A = la catégorie est déterminée de manière "provisoire" en fonction de la dernière rémunération annuelle d'activité avec un abattement de 40 %

B = la catégorie est déterminée de manière "définitive" en fonction du revenu de remplacement perçu au titre d'une année complète et figurant sur la ligne "pensions et retraites" de l'avis d'imposition